



**DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DES
RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2025**

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Benoit Grou, trésorier, déposera le rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, relatifs aux compétences d'agglomération, au cours de la séance ordinaire du conseil d'agglomération qui se tiendra le **11 mai 2026**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant.

PRENEZ AVIS QUE, le trésorier déposera également les mêmes rapports en regard des compétences exercées par le conseil municipal au cours de la séance ordinaire suivant immédiatement celle du conseil d'agglomération mentionnée ci-dessus.

PRENEZ AVIS QUE le délai minimal de 5 jours prévu dans la loi a été respecté puisqu'un avis public a été publié le 30 avril 2026 dans le Journal de Montréal.

Donné à Mont-Tremblant, ce 6 mai 2026.

Claudine Fréchette, greffière